

la période de consultation est fixée du 1^{er} septembre au 15 novembre 2021 ;

le Comité de parents est répondant à ladite demande de consultation ;

les membres du Comité de parents ont pu prendre connaissance du document soumis et apporter leurs commentaires et recommandations ;

et

par les membres du Comité de parents d'adopter la modification de l'acte d'établissement de l'école Pierre-Laporte telle que présentée par le Service de l'organisation scolaire.

Copie conforme du projet de procès-verbal du 28 octobre 2021
/rm